



Original : français

N° : ICC-02/05-03/09

Date : 16/01/2013

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE IV

Composée comme suit : Mme la juge Joyce Aluoch, juge président
Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi, juge
Mr le juge Chile-Eboe-Osuji, juge

**SITUATION AU DARFOUR, SOUDAN
AFFAIRE
LE PROCUREUR**

c.

**ABDALLAH BANDA ABAKAER NOURAIN
&
SALEH MOHAMMED JERBO JAMUS**

Public

**Requête en Réponse des Représentants Légaux Communs à la « Defence Request
To Reschedule the Time and/or Date for the Status Conference scheduled for 29
January 2013**

Origine : Me Hélène Cissé, Représentant Légal Commun des Victimes
Conseil Principal
Me Jens Dieckmann, Représentant Légal Commun des Victimes
Conseil Associé

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda

Adebowale Omofade

Le conseil de la Défense

Karim A.A Khan

Nicholas Koumjian

Les représentants légaux des victimes

Hélène Cissé

Jens Dieckmann

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Paolina Massidda

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Silvana Arbia

Le greffier adjoint

Didier Preira

La Section d'appui aux conseils

Luis Esteban Peralta Losilla

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

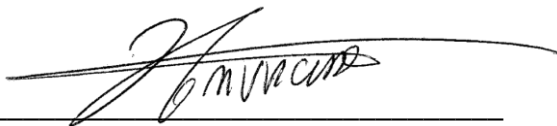
La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Fiona Mckay

Autres

1. La Défense a soumis à la Chambre le 15 Janvier 2013 une requête pour demander la reprogrammation de la Conférence de Mise en Etat prévue le 29 Janvier 2013 à 15.00 soit au 28 Janvier 2013 soit au 29 Janvier 2013 à 15.00.
2. Dans le cas où la Chambre accèderait à la demande de la Défense de reprogrammer l'audience de mise en état, les Représentants Légaux Communs demandent respectueusement à la Chambre de bien vouloir prendre en considération qu'ils ne pourront retirer leur badge pour 2013 et leur robe d'Avocat que dans la matinée du 28 Janvier 2013, les services n'ouvrant que jusqu'à 12.00 et qu'ils ne savent pas combien de temps il leur faudra exactement.
3. Par conséquent, les Représentants Légaux Communs sollicitent respectueusement de la Chambre que l'audience soit fixée au 29 Janvier 2013 et non le 28 Janvier 2013



Me Hélène CISSE
Conseil Principal
Représentation Légale Commune des Victimes
Avec Me Jens Dieckmann, Conseil Associé

Fait le 16 Janvier 2013

À Dakar, Sénégal